DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

### EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE « LES HAUTS-D'ANJOU »

N° DCM20190620-03

Séance du 20 juin 2019



OBJET:

**PLU CONTIGNE** 

BILAN DE LA CONCERTATION

ET

ARRÊT DE PROJET

Convocation du : 14/06/2019

Nombre de conseillers en

exercice: 94
Quorum: 48
Effectif présent: 50
Pouvoirs: 14

Nombre de votants : 64

D'ANJOU, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur convocation el sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire ;
Etaient ·

Pr	ésent(s)	P .	Abs	ent(s	s)	A	Ab	sen	t(s) excusé(s)	A	E
1	LEZE	Maryline	P	33	BOUDET	Marie-Christine	ΑE	65	JOUANNEAU	Damien	A
2	DRIANCOURT	Marc-Antoine	Р	34	RENIER	Michel	Α	66	KERVELLA	Maurice	Α
3	JEANNETEAU	Paul	AE	35	KAYA	Emma	AE	67	LANGLAIS	Véronique	P
4	THEPAUT	Michel	Р	36	JULLIEN	Jérôme	Α	68	LARDEUX	Gervais	A
5	BOISBOUVIER	Daniel	Р	37	ALLORY	Olivier	Α	69	LAURIOU	Jean-Yves	P
6	BOURRIER	Alain	AE	38	BERNARD	Patrick	Α	70	LE ROUX	Laurence	P
7	CHESNEAU	André	P	39	BERTOLO	Eliane	Р	71	LEMERCIER	Florence	P
8	FOUCHER	Alain	P	40	BIDAULT	Richard	Α	72	LEROY - RAIMBAULT	Isabelle	AE
9	DAUGER	Patrick	Р	41	BILLIET	Marc	Р	73	LIENARD	Jean-Benoît	A
10	LE THERY	Catherine	Р	42	BODIN	Alexandra	ΑE	74	MACQUET	Laurent	A
11	BEAUFILS	Fabienne	P	43	BOUTIN	Louis	AE	75	MASSEROT	Christian	P
12	BEAUVILLAIN	Céline	P	44	BRAULT	Joël	AE	76	MERLET	Florent	P
13	PEAN	Nadia	P	45	BRAULT	Pierrette	Α	77	NOILOU	Jean-Claude	AE
14	MOREAU	Pierre	P	46	BRISSET	David	Α	78	PANCHEVRE	Viviane	P
15	HOUDU	Alain	P	47	CHEVREUL	Mickaël	Α	79	PETIT	Giovanni	Р
16	ERMINE	Benoît	P	48	CHOPIN	Philippe	Α	80	PETITHOMME	Carole	Α
17	HUART	Olivier	P	49	DELAHAYE	Patrick	Α	81	PIVERT	Philippe	Α
18	LEBRUN	Guy	P	50	DESNOES	Jean-Pierre	Р	82	POTIER	Stéphanie	P
19	DESNOËS	Estelle	Р	51	DESPORTES	Philippe	ΑE	83	PRÉZELIN	Eric	P
20	POMMOT	Michel	P	52	ESNAULT	Régis	Р	84	QUEVA	Lionel	P
21	PERTUISEL	Roselyne	Р	53	FOSSET	Dominique	Р	85	RAGUENEAU	Anne-Marie	Α
22	TEMPLE	Marie-Laure	Р	54	FOUCHARD	Laetitia	A	86	RÉTHORÉ	Florence	AE
23	DOUSSIN	Christophe	AE	55	FOUIN	Jean-Yves	Р	87	REYMUND	Aude	AE
24	LEBRETON	Pierre-Marie	Р	56	GABET	Maryvonne	Р	88	SANTENAC	Rachel	Р
25	ERMINE	Paulette	Р	57	GOHIER	Marie-Odile	Р	89	SAULOUP	Geneviève	A
26	HOSTIER	Gérard	P	58	GROSBOIS	Emmanuel	Р	90	TALINEAU	Jean-Marie	A
27	SIMON	Alain	P	59	HEULIN	Annick	Α	91	TARDIF	Florent	A
28	AMIOT	Catherine	ΑE	60	HOUDIN	Marie-Hélène	Α	92	THARREAU	Jean-Louis	P
29	PINARD	Céline	Р	61	HUET	Christian	Р	93	VALLÉE	Louis-Marie	Р
30	CHERBONNEAU	Jean-Paul	Α	62	HUSSON	Catherine	ΑE	94	VIAUD	Soizic	A
31	MONTECOT	Marie	ΑE	63	JOLY	Virginie	Р				
32	RENIER-TISNE	Christine	ΑE	64	JOUANNEAU	Frédéric	Α				

### **Pouvoirs**

1	Mme Emma KAYA	Donne pouvoir à	Mme Roselyne PERTUISEL	
2	M. Alain BOURRIER	Donne pouvoir à	M. Pierre MOREAU	
3	Mme Catherine AMIOT	Donne pouvoir à	Mme Florence LEMERCIER	
4	M. Paul JEANNETEAU	Donne pouvoir à	Mme Fabienne BEAUFILS	
5	Mme Marie MONTECOT	Donne pouvoir à	Mme Véronique LANGLAIS	
6	Mme Marie-Christine BOUDET	Donne pouvoir à	Mme Eliane BERTOLO	
7	M. Jean-Claude NOILOU	Donne pouvoir à	M. Alain SIMON	
8	M. Christophe DOUSSIN	Donne pouvoir à	Mme Estelle DESNOËS	
9	Mme Aude REYMUND	Donne pouvoir à	M. Jean-Yves LAURIOU	
10	M. Joël BRAULT	Donne pouvoir à	Mme Céline BEAUVILLAIN	
11	M. Philippe DESPORTE	Donne pouvoir à	Rachel SANTENAC	
12	M. Louis BOUTIN	Donne pouvoir à	M. Michel POMMOT	
13	Mme Isabelle LEROY-RIMBAULT	Donne pouvoir à	M. Paulette ERMINE	
14	Mme Alexandra BODIN	Donne pouvoir à	Mme Virginie JOLY	

Accusé de réception en préfecture 049-200084903-20190620-DCM20190620-03

-DE

Date de réception préfecture : 25/06/2019

Secrétaire de séance : Christian MASSEROT

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procèsverbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code l'urbanisme, et notamment ses articles L 151-4 et suivants, R 151-1 et suivants;

VU la délibération du conseil municipal historique de Contigné en date du 10 octobre 2014 prescrivant la révisior du PLU et fixant les modalités de la concertation :

VU la délibération n° DCM2018-02-01-09 retraçant le débat au sein du conseil municipal en date du 1er février 2015 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

VU l'exposé de Monsieur Michel THEPAUT, Maire de la commune déléguée de Contigné ;

CONSIDERANT que la commune a fait le choix d'intégrer le contenu modernisé du PLU en appliquant l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvie 2016;

CONSIDERANT que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

CONSIDERANT le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente ;

CONSIDERANT que le dossier du projet d'élaboration du PLU, tel qu'il est arrêté par le Conseil municipal, est tenu à la disposition du public et disponible sur le site internet de la commune ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R 153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'obje d'un affichage en mairie pendant un mois ;

Et de la publication le :

le

Administratif de Nantes dans les deux mois à

compter de la publication.

Recours gracieux dans les deux mois auprès de

l'auteur de la décision.

**EXÉCUTION** 

Certifié exécutoire par la

Maire compte tenu de la

Représentant de l'Etat le :

par

contentieux

Tribunal

transmission et de

RECOURS

réception

Recours devant

ET

le

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (00 voix CONTRE - 64 voix POUR dont 14 POUVOIRS - 00 ABSTENTION) de ses membres,

VALIDE le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du PLU en date du 10 octobre 2014 tel qu'il est annexé à la présente ;

ARRÊTE le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Contigné ;

PRECISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à :

Madame la Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu ;

Aux personnes publiques associées autres que l'Etat ;

Aux personnes publiques consultées qui en ont fait la demande ;

- Aux communes limitrophes et EPCI directement intéressés en ayant fait la demande ;
- Aux chambres consulaires de Maine-et-Loire ;
- A la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF);

DONNE pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal le Jour, mois et an ci-dessus,

A Champigné, le lundi 24 juin 2019

La Maire, Maryline LÉZÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200084903-20190620-DCM20190620-03

DCM20190620-03 - 2/2

Date de réception préfecture : 25/06/2019



LES HAUTS-D'ANJOU

14 Place Robert Le Fort
Châteauneuf-sur-Sarthe

49330 LES HAUTS-D'ANJOU

République Française

Département de Maine-et-Loire Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune déléguée de Contigné
Commune LES HAUTS-D'ANJOU

## Bilan de la concertation

(en application des articles L 103-6 et R 153-3 du code de l'urbanisme)

Révision engagée le 10 octobre 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de la commune des HAUTS-D'ANJOU du 20 juin 20198

Accusé de réception en préfecture 049-200084903-20190620-DCM20190620-03

Date de réception préfecture : 25/06/2019 PLU de Contigné (LES HAUTS-D'ANJOU - Révision n° 1
Bilan de la concertation

### CONTEXTE ET MODALITES DE CONCERTATION

### 1- Rappel du contexte

Le 13 décembre 2000, la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant l'élaboration et la révision des PLU.

L'article L.103-2 du code de l'urbanisme rappelle que « font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ».

L'article L.103-3 du code de l'urbanisme rappelle quant à lui que « les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par : 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public », ce qui a été effectué par le Conseil Municipal de Noyant-la-Gravoyère au travers de ses délibérations n° 2011/120 du 21 octobre 2011 et n° 2011/151 du 30 novembre 2011.

L'article L.103-4 du code de l'urbanisme rappelle que « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

Enfin, l'article L.103-6 du code de l'urbanisme souligne que « à l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L.103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier d'enquête publique. »

Le bilan énonce les moyens de la concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration ou de révision, et relate d'une part les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyse au regard du projet global de révision du plan local d'urbanisme.

### 2- Les modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été définies par la délibération du conseil municipal de Contigné du 10 octobre 2014, qui conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, détermine les modalités de concertation afin d'associer, pendant la durée de l'élaboration des études et jusqu'à l'arrêt du projet, la population, les associations locales et toutes les personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, de la façon suivante :

« 3 – que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Affichage de la délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- Article spécial dans la presse locale
- Article dans le bulletin municipal
- Réunion publique avec la population
- Exposition publique avant que la PLU ne soit arrêté
- Mise à disposition des documents produits en mairie pendant toutes la durée de l'étude
- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture »

### DETAIL DES ACTIONS DE CONCERTATION REALISEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

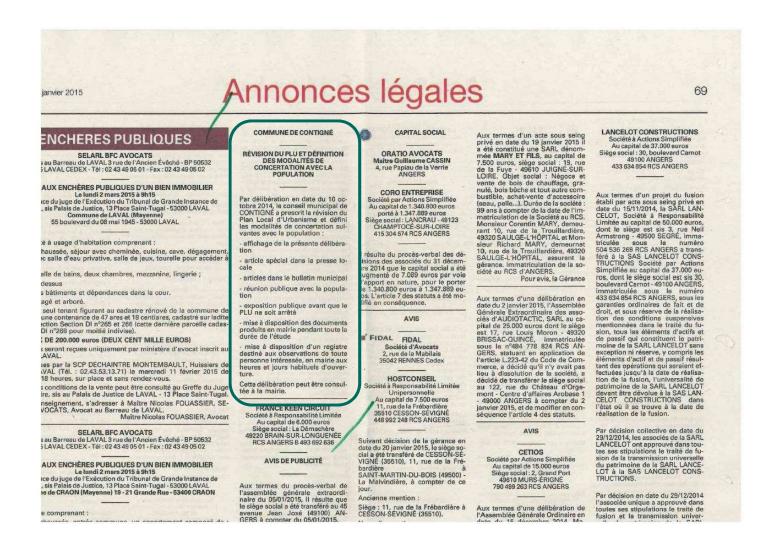
Les modalités de concertation réellement engagées ont été conformes aux modalités définies en octobre 2014 et sont explicitées ci-dessous.

### Affichage de la délibération pendant toute la durée des études nécessaires

La délibération du 10 octobre 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme de Contigné et établissant les modalités de concertation a bien a été affichée en mairie pendant toute la durée des études.

### Affichage spécial dans la presse locale

Un article est paru le vendredi 30 janvier 2015 dans le journal du Haut-Anjou, dans la rebrique dédiée aux annonces légales. L'article reprend la délibération du 10 octobre 2014 en citant les modalités de concertation.



Accusé de réception en préfecture 049-200084903-20190620-DCM20190620-03

### ▲ Article dans le bulletin communal

Le bulletin a été un support utilisé pour communiquer auprès de la population. A ce titre à il a été inséré dans le bulletin d'informations communales « lettre communale n°18 » de mai 2017 d'un article à propos de la révision du Plan local d'urbanisme et plus précisément de la tenue d'une réunion publique à venir.

ous accueille tique et au

Oh à 12h bercentre et s du bureau.

Le secours populaire est à l'écoute de tous pour un soutien almentaire, une aide aux vacances, au sport et à la cultiure et tout simplement un lieu d'échange et de rencontre.

19 mai collecte allimentaire Super U Châteauneuf

### Révision du PLU: réunion publique

Initiée il y a plus d'un an, la révision de notre Plan Local d'Urbanisme est en cours de finalisation. Afin de répondre aux lois du « Grenelle » de l'environnement, cette révision a essentiellement pour objet de recentrer l'urbanisation dans le cœur des agglomérations et restituer aux espaces périphériques leur vocation agricole. Une réunion publique est programmée le mardi 27 juin à 18h45 à la mairie et une enquête publique à l'automne. Une adoption par le conseil municipal est prévue début 2018.

### Résultats des élections présidentielles Bureau de Contigné et commune des Hauts d'Anjou

		Contigné	Les Hauts d'Anjou			
		nb de voix	%	nb de voix	%	
	1er TOUR					
1	Nicolas DUPONT-AIGNAN	26	6,36%	186	6,09%	
2	Marine LEPEN	91	22,25%	702	22,97%	
3	Emmanuel MACRON	61	14,91%	559	18,29%	
	D 0: 11454051	22	F 620/	420	4.250/	

### ▲ Réunion publique avec la population

Une réunion publique a été organisée sur Contigné, conformément à ce qui avait été prévu dans la délibération du 10 octobre 2014.

La réunion fut organisée le 27 juin 2017 en mairie déléguée de Contigné. Elle fut animée par Monsieur le maire délégué et Monsieur DEROUINEAU du cabinet Urba Ouest Conseil qui accompagne la commune dans l'élaboration de son nouveau plan local d'urbanisme. Cette réunion a permis de présenter les enjeux du territoire, les réflexions engagées sur l'urbanisation de la commune et s'est accompagnée d'une présentation et discussion sur les éléments constitutifs du dossier de révision avec une présentation des éléments clés du projet de PLU.

La réunion s'est déroulée avec un faible taux de participation (trois personnes présentes), mais aucune remarque particulière n'a été apportée de la part des administrés présents. S'est tenu un affichage en mairie ainsi qu'une communication dans la presse locale qui a est un support utilisé régulièrement par la commune Les Hauts-d'Anjou, et la commune déléguée de Contigné pour insérer de brèves informations, dans les encadrés réservés à cet effet. Ainsi, la date de la réunion publique a été rappelé via des encadrées « communes express » de la presse locale.

18/05/2016 - Courrier de l'ouest Réunion publique

### Contigné

Réunion publique. Les habitants sont invités à une réunion publique d'information, vendredi 20 mai à 20 h 30 salle communale, dans la perspective du projet de commune nouvelle. 18/05/2016 – Courrier de l'ouest Réunion publique

### ▶ Contigné

Réunion publique. Les habitants sont attendus à la réunion publique d'information, demain à 20 h 30 salle communale. Le thème de la réunion : projet de commune nouvelle.

Accusé de réception en préfecture 049-200084903-20190620-DCM20190620-03

### Le cœur de Contigné s'anime à nouveau

Le conseil communal du jeudi 11 mai, sous la présidence de Mi-chel Thépaur, maire, s'est déroulé en deux temps.

Informations locates i elses debuserent par la journee PTB prends la bloette du santed 10 juin. Toos les volontaires prendrons feur bineste comme l'amme presence d'un broyeur de végetaux sur la place de l'églisé et resposition d'un tapie d'eornes sou-cute par les extants de l'école. Michel Thépaul précèse : La commane nouveile souhaite par les extants de l'école. Michel Thépaul précèse : l'a commane nouveile souhaite par les ententes de l'environnement ».

de l'environnement . La récurverture de l'agence pos-tale, à quelques pas de sini aricien emplacement, est effective. Ce qui oetre l'opportunité à Thierry Mar-gas du restaurant de maintenir un petite epicerio de departriage. L'en-semblo sera inaugure le 28 juin, lors de la visite du sous-prétes. François Payetien,

La - Boule d'or - est en cours de réou-verture pour le 20 mai sous le nom de - La fourchette gournande - Une réelle satisfaction pour Michel Thepaul et les conseillers de voir leurs démarches aboutir et le cœur de

Contigne revivre.
Une reunion publique concernant
la revision du PLU est programmee
mand 27 juin. Tous les habitants som invites à y participer pour commattre les nouvoires possibilées de construc-tion d'habitations. Michel Thépaut annonce que le club de football de Contigné souhaite fusionner avec ce-

tui de Champigné. Commissions commune nouvelle:

Alexandra Bodin et Virginie Joly oni confirme que les membres de la commission jounesse-enfance-scolaire travaillent dans la même optique

tydie Lemesie de Champigné est responsable de l'analyse des divers functionnements des cantines. • harmonter será complique el prendra du

Maryone Léze, maire des Hauts d'Anjou a souhaité la création d'une commission - ressources humaines ». Chaque commune a nommé un de-légué. Pour Contigné le représentant

est Joh Braut. Action sociale : Paulone Hem confirme que le regais des anciens, offiert par le CCAS est organise par les communes déléguées. A Conti-grie il aura neu dimanche 8 octobre.

### Affichage annonçant la réunion publique du 27/06/2017









**LES HAUTS D'ANJOU** 

CONTIGNE







# REUNION PUBLIQUE

Mardi 27 juin 2017 à 18h45 Salle du Conseil

# **ESENTATION DU DIAGNOSTIC\*** REVISION DU PLU

du cabinet URBA OUEST \*En présence

11 rue Charles de Gaulle - Contigné 49330 LES HAUTS D'ANIOU Mairie déléguée de Contigné

Accusé de réception en préfecture 049-200084903-20190620-DCM20190620-03

### ▲ Exposition publique et mise à disposition des documents produits en mairie pendant toute la durée de l'étude

Un dossier relatif au projet de révision du plan local d'urbanisme a été rendu consultable au public aux jours et heures d'ouvertures de la mairie déléguée de Contigné.

Ce dossier a été complété des différents composant de la révision du PLU : projet d'aménagement et de développement durable, règlement, plan de zonage, etc.

### ▲ Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture

Monsieur le Maire délégué a tenu des permanences régulières en mairie, notamment tous les mardis afin de recueillir les observations des administrés. Aucune remarque ou observation n'a été relevé jusque-là.

AUTRES MOYENS MIS EN PLACE POUR RENFORCER LA CONCERTATION TOUT AU					
LONG DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU					
Parution d'articles dans la presse locale	29/01/2018 - Ovest France Ordre du jour conseil municipal Les Hauts-d'Anjou (débat PADD)  Champigné Conseil municipal Mise en place du dispositif de participation citoyenne, intervention de la gendarmerie; modification des modalités de location de la salle commune de loisirs à Contigné; débat d'orientation générale du plan local d'urbanisme de Querré, Contigné et Marigné; don association, sauvegarde du patrimoine brissarthois; approbation des rapports CLECT; mise à jour des commissions municipales.  Jeudi 1 <sup>er</sup> février, 20 h, mairie, 36, rue Henri-Lebasque.				
Cérémonie des vœux	Tous les ans lors de la cérémonie des vœux, M. le Maire présente l'état d'avancement des projets de la commune, dont la révision du Plan Local d'Urbanisme				
Information du projet de révision aux administrés déposant des demandes d'urbanisme	Les administrés déposant en mairie une demande d'autorisation d'urbanisme ont été informés de la procédure de révision du PLU, notamment deux entrepreneurs qui sont dans le projet de révision mis en STECAL (zone AY)				
Rencontre avec certains professionnels du territoire	Suite à la réunion publique, rencontre avec deux entrepreneurs de la commune situés en milieu agricole pour savoir s'ils avaient des projets d'extension (réponse négative)				

### APPORTS DE LA CONCERTATION

La commune Les Hauts-d'Anjou a donc organisé, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur des modalités de concertation conformes à ce qui avait été mentionné dans la délibération prise le 10 octobre 2014.

Si l'on peut regretter le faible nombre de participants à la réunion publique, il convient cependant de prendre conscience qu'au regard de la taille de la commune et de l'objectif initial de révision, à savoir la grenellisation, la révision du PLU qui ne devait pas impliquer de nombreuses modifications.

Néanmoins, il s'avère qu'aujourd'hui la révision du PLU va plus loin que ce qui été prévu initialement. En effet, des modifications ont été apportées au plan local d'urbanisme. Celles-ci portent essentiellement sur la réduction des terrains constructibles en périphérie de la commune, sur la suppression de 5 changements de destination en zone agricole, sur la création de deux STECAL, sur l'intégration du sentier le long de la Sarthe, sur l'interdiction de démolir pour des demeures et des annexes identifiées comme architecturalement intéressantes, sur la modification de la zone naturelle en zone d'équipement pour l'installation du city-stade, et dans le centre bourg, sur le classement des zone en 2UA de certaines parcelles afin de garder la maitrise foncière en dent creuse.

Les outils de communication mise en place pendant la phase de révision du PLU seront, pour certains, largement utilisés dans les prochains mois. Ainsi, les pièces du dossier et les supports à la disposition de la commune resteront à disposition des administrés en mairie déléguée de Contigné ainsi qu'au siège administratif (36 rue Henri Lebasque, Champigné, 49330 LES HAUTS-D'ANJOU) jusqu'à l'approbation du plan local d'urbanisme afin de poursuivre l'information auprès des habitants – et nouveaux habitants – de la commune déléguée.